

# 1 inFO

N° 3387 du 28 juin au 11 juillet 2023

# inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

An illustration showing several hands of different colors (green, yellow, blue, red, grey) reaching towards a large, stylized 'FO' logo. The logo is composed of red bricks on a light blue background. The hands are positioned around the logo, some holding bricks, suggesting a collective effort to build or defend the structure.

**SE RENFORCER  
POUR DÉFENDRE  
NOS DROITS**

Finel

© FRED MARVAUX/REA



p. 4 à 7

## ACTU (pages 4 à 7)

Pour nos revendications, poursuivons la construction du rapport de force

- Évidente et vive, la demande de justice sociale.
- Finances publiques : concrétisation de l'austérité, début de l'acte I.
- Unédic : menacé d'une ponction pour faire vivre France Travail.
- Le paritarisme malade de l'État?
- Agirc-Arrco : FO entend que sa bonne santé profite aux travailleurs, actifs et retraités.
- Une société « figée » : la fracture sociale persiste en France.

## DROIT (page 9)

- Délégation de pouvoir de l'employeur.

## DOSSIER (pages 11 à 14)

- CSE : renforcer la voix de FO pour porter nos revendications.

## INTERNATIONAL (page 16)

- Travailleurs des plateformes : des avancées en demi-teinte.
- Suisse : les travailleuses manifestent pour leurs droits sociaux et leurs salaires.

## REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

## NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Hôpitaux publics : nouveau coup de semonce pour l'exécutif.
- Psychiatrie : formation, moyens, lits, salaires... Tous les voyants sont au rouge.
- Relocalisation de médicaments : une concrétisation à vérifier.
- NAO dans les pharmacies d'officine : « réunion de la dernière chance » le 3 juillet.
- Énergies : toujours le flou sur la question salariale et l'application de la réforme des retraites.
- Saisonniers : FO demande des négociations salariales et un statut protecteur.
- Restaurer la cotisation. L'analyse du secteur confédéral de la protection sociale collective.

## HISTOIRE (page 22)

- Les soleils du Front populaire.

## PORTRAIT (page 23)

- Hélène Ségault, secrétaire générale de FO-Insee : « C'est trop intéressant d'être dans le combat ».

© JEAN-LUC BOIRE



p. 11 à 14

DR



p. 23

**L'inFO militante**, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.  
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.  
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.  
Conception de la maquette : V. Pfohl.  
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, T. Bouvines, C. Chiclet, F. Darcillon.

Abonnements : [linfomilitante@fopresse.fr](mailto:linfomilitante@fopresse.fr)  
Imprimé par P. IMAGE, Paris.  
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174  
Dépôt légal juin 2023.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.  
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : [linfomilitante@fopresse.fr](mailto:linfomilitante@fopresse.fr)  
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



## ÉLECTIONS CSE : FO DOIT GAGNER ET FO VA GAGNER!

**P**our une majorité des CSE, le renouvellement est en cours ou va avoir lieu d'ici la fin de l'année 2023. Le second semestre 2023 verra se dérouler des élections conduisant au renouvellement de près de 66% des CSE.

Pour Force Ouvrière, ce renouvellement est extrêmement important puisqu'il conditionne notre représentativité et donc notre poids, en tant qu'interlocuteur social, à tous les niveaux. Nous devons donc renforcer notre représentativité!

Le développement de nos implantations participe également à cet objectif d'augmenter notre représentativité.

Le renouvellement est également un enjeu d'importance pour chaque salarié dans les entreprises puisqu'il conduit à l'élection des représentants du personnel, chargés de la protection des intérêts des salariés pendant au minimum quatre ans. Cette période est souvent intense pour les candidats aux élections professionnelles et les nouveaux élus. Elle implique d'être attentif à bon nombre d'enjeux, au bon déroulement du scrutin ou encore à la négociation de moyens suffisants pour fonctionner et ainsi pouvoir remplir le mandat confié.

La confédération accompagne les candidats pour réaliser ou poursuivre ce travail de proximité

et d'information. À cet égard, FO a notamment mis en place des outils juridiques: l'Info CSE, la plateforme PAP CSE en ligne, etc.; des sessions de formation PAP CSE, la possibilité pour les fédérations et les unions départementales d'établir une liste de négociateurs pouvant être désignés animateurs afin de négocier des protocoles préélectoraux.

La confédération organise une réunion le 4 juillet à laquelle toutes les unions départementales et les fédérations sont conviées pour échanger sur ces

différents outils et définir une stratégie permettant à FO de progresser partout!

FO salue le travail des militants et des équipes syndicales qui agissent au quotidien sur le terrain, pour tous les salariés. Nos revendications sur les salaires, le pouvoir d'achat et l'amélioration des conditions de travail sont les bonnes.

Nous avons obtenu

des résultats satisfaisants aux élections CSE qui ont déjà eu lieu. Dans la fonction publique, en décembre dernier, nous avons décroché la deuxième place dans les trois versants de la fonction publique! Nous devons continuer! Nous ne pouvons pas nous permettre de reculer, nous ne pouvons que progresser, nous devons progresser!

Nous comptons sur chacune et chacun d'entre vous. FO doit gagner et FO va gagner!

*Toutes les unions  
départementales  
et les fédérations  
sont conviées  
le 4 juillet*

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# Pour nos revendications, poursuivons

Tant sur le contenu de la réforme des retraites – FO s'emploiera à contester ses décrets d'application – que sur l'attitude de l'exécutif versant dans un mépris de la démocratie sociale et des travailleurs, la page n'est pas tournée, a réaffirmé le 15 juin l'intersyndicale. Il faut poursuivre la construction du rapport de force. Et cela se fera notamment par les revendications. FO y prend déjà toute sa place, elle qui, particulièrement depuis la sortie de la pandémie, appelle à une hausse massive des salaires, des pensions et des minima sociaux, qui insiste depuis des années sur la nécessité d'une conditionnalité des aides publiques aux entreprises, qui alerte sur la nécessité de redonner toute sa place à la négociation collective ou encore sur l'urgence à résorber des inégalités sociales qu'une austérité budgétaire ne ferait qu'exacerber.

## Évidente et vive, la demande de justice sociale

La Première ministre devrait faire « dans les quinze premiers jours de juillet » un point sur des projets ou réformes à venir, indiquait le 26 juin le chef de l'État, se félicitant, entre autres, des réformes du lycée professionnel, de l'Assurance chômage ou encore des retraites... Or toutes sont contestées par les travailleurs. La mobilisation sur les retraites l'a montré. « Nous ne tournons pas la page », rappelait le 15 juin l'intersyndicale. Le faire serait difficile, d'autant que les décrets d'application (trente et un textes à paraître d'ici septembre) commencent à être publiés, le 4 juin pour les deux premiers. Les décrets, « nous allons les contester [devant le Conseil d'État, NDLR] à chaque fois que nous le pourrons », appuie Frédéric Souillot, le secrétaire général de FO.

**L'intersyndicale « saura se mobiliser dans les mois qui viennent »**

Les travailleurs font entendre aussi beaucoup d'autres revendications, par des grèves et notamment à l'appel de FO. Exemples ces derniers jours? La grève dans les hôpitaux publics, la grève à la Sécu (CAF, Carsat, CPAM,...), la grève chez Keolis bus verts (Calvados), la

grève chez Nexan ISF Paillart (Oise), la grève au Vy Resort (cures thermales) de Vichy, la grève des kinés du CHU de Clermont-Ferrand, la grève des salariés d'Ikea...

Autant de demandes qui traduisent l'exigence de justice sociale sur les salaires, les effectifs, les conditions de travail... Pour qu'aboutissent ces revendications et bien d'autres, il s'agit de poursuivre la construction

du rapport de force. Avec FO qui y occupe pleinement sa place, l'intersyndicale s'y emploie, travaillant à dégager des revendications sur huit thèmes. En particulier les salaires ou encore la conditionnalité des aides publiques aux entreprises, revendications de FO de longue date.

Constituant une « force », l'intersyndicale « saura se mobiliser dans les mois qui viennent pour revendiquer le progrès social et pour affronter les politiques de régression sociale au niveau national, y compris dans le cadre d'une manifestation européenne », ont indiqué les huit organisations syndicales et les cinq organisations de jeunesse.

Valérie Forgeront



# La construction du rapport de force

## Unédic : menacé d'une ponction pour faire vivre France Travail

Mais que va-t-on faire des « excédents » de l'Unédic? C'est la dernière question à la mode... Mais en fait d'excédents – une estimation de 4,4 milliards d'euros en 2023 après 4,3 milliards en 2022 –, il s'agit de résultats qui ont surtout été « obtenus sur le dos des demandeurs d'emploi, par la baisse de leurs droits », par les réformes depuis 2021 de l'Assurance chômage, rappelle Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé notamment de l'Assurance chômage. Par ailleurs, il ne faut pas oublier la dette de l'Unédic (60,7 milliards d'euros). Or, sachant que le régime paritaire, gestionnaire de l'Assurance chômage, « est fait pour indemniser les demandeurs d'emploi », son « désendettement lent » paraît

judicieux. Mais l'exécutif compte fortement le solliciter pour le financement de France Travail, la nouvelle entité qu'il a voulu créer et qui englobe Pôle emploi. France Travail aurait besoin de 300 à 500 millions d'euros dès 2024 selon le ministre du Travail, Olivier Dussopt. Et le gouvernement repousse l'idée de gonfler la participation de l'État. L'Unédic, qui finance actuellement à 80% Pôle emploi via le versement de 11% de ses recettes, est donc enjoint de faire mieux.

### Bientôt la négociation sur l'Assurance chômage...

Le ministre assure qu'augmenter la participation de l'Unédic de 400 millions l'an

prochain ne changerait rien à son taux de contribution... « On a calculé qu'il passerait plutôt à 15% contre 10% à 11% actuellement », rétorque Michel Beaugas pour qui « la prévision du gouvernement [sur une baisse du chômage à 4,5% en 2027, NDLR] ne sert qu'à justifier la ponction de l'Unédic qu'il projette ». Alors que le décret dit de carence du 26 juillet 2019 (prolongé en novembre 2022), qui fixe toujours les règles de l'Assurance chômage, ne sera plus valide en fin d'année, « en décembre il y aura donc forcément une négociation sur les règles et la gouvernance de l'Assurance chômage », indique Michel Beaugas. Les discussions promettent d'être après.

Valérie Forgeront

## Finances publiques : concrétisation de l'austérité, début de l'acte I

Issues des Assises des finances publiques du 19 juin, les premières annonces du gouvernement confirment l'axe de réduction sévère des dépenses publiques en 2024. Santé, logement, emploi ou encore politique fiscale en matière de carburants à énergie fossile. Travailleurs, assurés sociaux, ménages modestes sont directement visés. Des économies, à hauteur de 10 milliards d'euros, ont d'ores et déjà été « identifiées ». Et le gouvernement vise 12 milliards l'an prochain.

### Attaques de droits, déremboursements...

Parmi les annonces, celles relatives au domaine de la santé, au sens large. Le gouvernement, qui prévoit d'ouvrir des concertations à l'automne, entend lutter contre « l'explosion » des arrêts maladie, estimant que la dépense annuelle pour les indemnités journalières passerait de 15 milliards d'euros actuellement à 23 milliards

d'ici 2027. Cela n'aurait rien d'illogique si l'on pose le lien entre réforme des retraites et hausse des dépenses pour arrêt maladie... Un lien qu'ont déjà posé différentes études, dont celle de la DREES, dès 2022. Le gouvernement a envisagé d'augmenter le nombre de jours de carence. Hors de question a répondu le Medef qui, pas en reste, propose un « jour de carence qui ne pourrait être remboursé par personne ». Pour le gouvernement, la lutte doit se porter aussi sur la « dérive des dépenses » en médicaments. Une hausse du prix des génériques a récemment été évoquée. De son côté, le président de la République a indiqué que la relocalisation de la fabrication de médicaments pourrait induire des hausses des prix de vente. Par ailleurs, dès le 15 juin, le gouvernement annonçait la baisse au 1<sup>er</sup> octobre de la prise en charge (de 70% à 60%) des soins dentaires par l'Assurance maladie. Les assurances complémentaires envisagent déjà une hausse de leurs tarifs...

Valérie Forgeront

Austérité  
à l'emploi

# Pour nos revendications, poursuivons

## Agirc-Arrco : FO entend que sa bonne santé profite aux travailleurs, actifs et retraités

Les interlocuteurs sociaux qui gèrent l'Agirc-Arrco, régime complémentaire des salariés du privé qui concerne plus de 13 millions de retraités, se réuniront peut-être fin juin... Plus probablement en septembre et avec un agenda resserré. Car patronat et syndicats devront fixer les règles 2023-2026 du régime d'ici le 6 octobre, date du vote du conseil d'administration sur les prochaines revalorisations (en novembre) des pensions complémentaires. Sachant que l'accord-cadre de 2019 prend fin, « *il faut donc un accord national interprofessionnel* », indique Michel Beaugas. Alors que l'exécutif s'entête à imposer sa réforme des retraites portant des mesures d'âge très impactantes pour les travailleurs, que le pouvoir d'achat des pensions est en berne (un recul de 7,6% en six ans), la question de l'utilisation des fonds confortables de l'Agirc-Arrco se pose particulièrement.

### Parmi les demandes de FO, la fin du bonus/malus

Le régime affiche pour 2022 un résultat de 5,1 milliards d'euros. Sa réserve est de 68 milliards d'euros. Cette bonne santé provient « *de l'augmentation de la masse salariale mais aussi des efforts des salariés* », rappelle Michel Beaugas. FO demande une revalorisation des pensions complémentaires (la dernière fut de 5,12% au 1<sup>er</sup> novembre 2022, dont 0,1% de rattrapage sur 2021) et compte batailler pour une hausse de la valeur du point Agirc-Arrco. Sera demandée aussi la fin du coefficient de solidarité (le bonus/malus), qui depuis 2019 incite les salariés à retarder leur départ à la retraite afin d'échapper au coefficient minorant de 10% pendant trois ans leur pension complémentaire. Selon les statistiques, la moitié des salariés concernés travaillent un an de plus. Ce coefficient



« *rapporte zéro centime à l'Agirc-Arrco. Donc, cela pénalise les salariés et pour rien!* », s'indigne Michel Beaugas, indiquant

que même le patronat ne s'opposerait pas à la suppression de cette mesure.

Valérie Forgeront

## Le paritarisme malade de

Frédéric Souillot et tous les participants au colloque sur le paritarisme, organisé le 15 juin dernier par la société de conseil Alpha, sont d'accord : la principale menace qui pèse sur le paritarisme est l'État, avec ses immixtions permanentes. Derrière l'utilisation du mot « État » sont pointés les choix de l'exécutif et ses méthodes « Action Logement », dont la convention quinquennale a été signée le 16 juin. « *Il faudra se battre pour que l'État ne mette pas la main dessus* », a lancé d'emblée le secrétaire général de FO. L'Agirc-Arrco? « *L'État a tenté de récupérer la "cagnotte"* » de la caisse de retraite complémentaire des salariés du privé

l'année dernière, rappelle Brigitte Pisa, présidente du conseil d'administration de l'organisme. L'Unédic? Alexandre Saubot, président de France Industrie et président du gestionnaire de l'Assurance chômage entre 2016 et 2018, se souvient de cette convention qui avait abouti à réaliser un milliard d'euros d'économies. Après quoi, « *l'État a demandé de nouveau des économies. Ce n'est vraiment pas possible!* ».

### La question de la transposition dans la loi

« *Quand un organisme est excédentaire, l'État s'y intéresse pour réduire*

# La construction du rapport de force

## Une société « figée » : la fracture sociale persiste en France

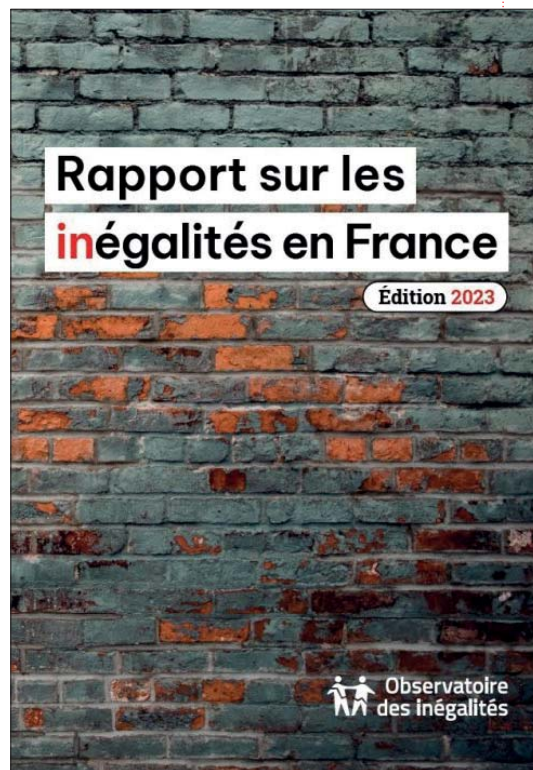
Le constat de l'Observatoire des inégalités pour 2023 est sans appel : la fracture sociale perdure, voire s'aggrave à certains égards. L'association fondée en 2003, qui publie son « Rapport sur les inégalités en France » tous les deux ans, souligne ainsi que le niveau de vie minimum des 10% les plus riches restait 3,28 fois supérieur au niveau de vie maximum des 10% les plus pauvres en 2020. Les inégalités de patrimoine, quant à elles, s'accroissent : les 10% les plus fortunés possédaient 47% du patrimoine des ménages en 2021, contre 41% en 2010.

Autre constat : au cours de la vie professionnelle, le revenu des ouvriers et employés évolue peu, contrairement à celui des cadres. Les écarts de salaires entre ces catégories explosent : d'un écart de 1130 euros pour les moins de 30 ans, on passe à un fossé de 3780 euros pour les

plus de 60 ans (les cadres sexagénaires gagnant en moyenne 5710 euros, contre 1930 euros pour les employés et ouvriers au même âge).

### Six ans d'espérance de vie en moins

Autre constat alarmant : le taux de pauvreté se stabilise, c'est-à-dire qu'il augmente au rythme de la hausse de population globale. « Cela signifie que les inégalités ne diminuent plus en bas de la hiérarchie des revenus, contrairement aux années 1970 où les plus pauvres se rapprochaient de la norme des classes moyennes », explique le rapport, qui décrit une société « comme figée ». Ces inégalités ont de réelles répercussions sur l'espérance de vie : un ouvrier aujourd'hui âgé de 35 ans vivra en moyenne jusqu'à



77,6 ans, quand un cadre peut espérer vivre six années de plus, dont cinq à la retraite. « Combien de temps tiendra-t-on ainsi? », interroge l'Observatoire.

Fanny Darcillon

## L'État?

sa dette », résume Frédéric Souillot. Le paritarisme de négociation connaît aussi ses difficultés. Certes, l'« agenda social autonome » arrêté début 2021 par les partenaires sociaux produit des résultats : trois accords interprofessionnels rien que depuis le début de l'année dont deux signés par FO, l'un sur le partage de la valeur, l'autre sur les risques professionnels. « L'agenda social autonome dit au gouvernement que les partenaires sociaux discutent de ce qu'ils veulent en vue d'une transposition dans la loi », analyse Frédéric Souillot. Reste que la transposition des accords tels quels n'est jamais acquise.

Thierry Bouvines



# On dit souvent que **c'est le geste** **qui compte** ().

Vous qui lisez ce magazine, peut-être chez vous ou bien au travail, quel serait votre réflexe si une personne près de vous était victime d'un malaise, d'un accident, d'un étouffement ?

Dans toutes ces situations, c'est le geste qui compte. **Celui qui permet de faire un massage cardiaque, d'utiliser un défibrillateur, d'effectuer une compression abdominale, de mettre une victime en sécurité.**

Tous ces gestes simples qui permettent bel et bien de sauver des vies.

De nombreux décès pourraient être évités chaque année en France si le **grand public était plus largement initié aux gestes de premiers secours.**

C'est pour ça qu'à la Macif, nous proposons depuis des années à nos sociétaires des ateliers gratuits de formation aux premiers secours.

Alors pour connaître les six gestes élémentaires de premiers secours, **rendez-vous sur [macif.fr/gestes-qui-sauvent](https://macif.fr/gestes-qui-sauvent)**

**À la Macif, la prévention, c'est ensemble que nous la faisons.**



La Macif,  
c'est **vous.**





# Délégation de pouvoir de l'employeur

La délégation de pouvoir de l'employeur doit être suffisamment claire pour emporter des conséquences.

Une salariée est engagée en octobre 1989 par une association.

En décembre 2014, elle est mise à pied pour une durée de trois jours et sera finalement licenciée en mars 2015 pour motif personnel.

Elle saisit la juridiction prud'homale pour obtenir des dommages-intérêts pour harcèlement moral ou manquement de l'employeur à son obligation de sécurité, l'annulation de sa mise à pied du 22 décembre 2014 ainsi que celle de son licenciement ou, subsidiairement, des dommages-intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

On ne sait pas ce qu'il est advenu de toutes les demandes de la salariée, mais le pourvoi de l'association portait sur l'annulation de la mise à pied.

La cour d'appel de Lyon avait annulé la mise à pied car il n'était pas démontré que la personne ayant signé cette mise à pied, en l'occurrence la responsable des ressources humaines, avait le pouvoir de le faire.

La Cour de cassation, reprenant l'argumentation de la cour d'appel, déboute l'association de son pourvoi en arguant :

- que les statuts de l'association prévoyaient que le

## CE QUE DIT LA LOI

L'article 1984 du code civil dispose :

« Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. »

président pouvait déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, même non membres de l'association, pour une opération déterminée, à charge d'en rendre compte;

- mais que le président n'a pas démontré qu'il avait fait une délégation de ses pouvoirs à la responsable des ressources humaines, cette délégation ne pouvant, au sein d'une association ou si des formalités particulières sont prévues, résulter des seules fonctions du salarié ayant conduit la procédure disciplinaire.

« De ces constatations et énonciations, dont il ressortait que la sanction disciplinaire

avait été prise par une salariée de l'association n'ayant pas le pouvoir de représenter l'employeur faute d'avoir reçu mandat du président de l'association pour l'opération litigieuse, la cour d'appel a exactement déduit que la mise à pied devait être annulée. »

En conclusion, si des délégations de pouvoirs peuvent être déduites des fonctions de certains salariés, encore faut-il qu'elles ne prêtent pas à confusion. La Cour de cassation semble revenir sur une jurisprudence bien établie en étant un peu plus exigeante (Cass. soc., 18 novembre 2003, n°01-43608).

Secteur juridique

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *InFOjuridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

Abonnez-vous : <https://frama.link/InFOjuridique>



Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : [www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique](http://www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique)

**NOUS AVONS TOUS**  
un rôle à jouer  
DANS LA DÉFENSE DE  
**NOS DROITS**



**REJOIGNEZ**  
**NOUS**



# Journée confédérale des élections professionnelles du secteur privé

4 juillet 2023

*Pour la défense de mes droits*



*c'est mon choix !*



JE VOTE

FO



# CSE : renforcer la voix de FO p

Les premiers comités sociaux et économiques (CSE) ont été mis en place il y a cinq ans dans les entreprises de 11 salariés et plus, et la majorité des mandats arrivent à échéance cette année. Près de 66% des CSE seront renouvelés au deuxième semestre 2023, avec des élections professionnelles organisées dans de très nombreuses entreprises. Pour FO, aller négocier les protocoles d'accords préélectoraux (PAP) est une opportunité de faire de nouvelles implantations ou de renforcer sa présence en entreprise. Ces rendez-vous électoraux sont d'autant plus incontournables pour l'organisation qu'ils entrent dans la mesure de l'audience syndicale. Pour être au rendez-vous de tous ces enjeux, la confédération FO se met en ordre de bataille et réunit toutes les unions départementales et fédérations à Paris le 4 juillet.

La majorité des mandats des élus aux comités sociaux et économiques (CSE) arrivent à échéance cette année, quatre ans après leur élection. Les deux tiers seront renouvelés au deuxième semestre 2023. Le CSE, instance unique créée par les ordonnances Macron de septembre 2017, a été instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2018, avec une période transitoire de deux ans. Il devait être mis en place au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans les entreprises de 11 salariés et plus. Le CSE se

substitue aux trois anciennes instances représentatives du personnel (IRP) : délégués du personnel (DP), comité d'entreprise (CE) et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT, qui était obligatoire à partir de 50 salariés).

Dès les prémices du regroupement des instances, avec la délégation unique de personnel (DUP) mise en place par une loi de 1993, la confédération FO s'est opposée au rapprochement des IRP, qui a trouvé son paroxysme dans le CSE. Elle dénonce la grande insuffisance

des moyens accordés aux représentants du personnel, que ce soit en nombre d'élus ou en heures de délégation. Et ce alors même que les élus sont désormais soumis à une véritable polyvalence, étant obligés de traiter des questions par nature très diverses (évolution économique et financière de l'entreprise, salaires, condi-

tions de travail, santé et sécurité...). Et s'y ajoute depuis mars 2022 une nouvelle prérogative avec la prise en compte de l'impact environnemental des décisions de l'employeur.

La mise en place d'une commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) n'est obligatoire qu'à partir de 300 salariés. FO revendique un abaissement de ce seuil à 50 salariés. Faute de moyens, les



# our porter nos revendications

questions de santé et de sécurité sont reléguées au second plan.

À l'heure du bilan des premiers mandats, les craintes exprimées par FO sont confirmées. Selon une étude réalisée par l'IFOP pour Syndex entre décembre 2021 et février 2022, intitulée « État du dialogue social en 2022 », 60% des représentants du personnel considèrent que le passage en CSE a détérioré le dialogue social. Ainsi, 42% des élus interrogés pointent des ordres du jour des réunions trop chargés, où les sujets ne sont pas traités à fond. Ils sont 30% à dénoncer une moins bonne prise en compte des enjeux de santé au travail et 24% déplorent une perte de proximité des élus avec les salariés. Selon cette étude, 59% des entreprises n'ont pas mis en place de représentants de proximité.

## FO revendique toujours l'abrogation de cette instance unique

La confédération n'a eu de cesse de revendiquer l'abrogation de cette instance unique. Le congrès confédéral de juin 2022 à Rouen a de nouveau exigé le rétablissement des CHSCT ainsi que la mise en place d'une représentation du personnel au plus proche des salariés. Il a revendiqué l'octroi des moyens adaptés à l'exercice des mandats des membres élus, titulaires ou non, des instances représentatives du personnel. Le congrès a aussi appelé à la suppression de la limitation à trois mandats successifs pour les membres du CSE, disposition introduite par les ordonnances Macron pour les entreprises d'au moins 50 salariés. FO demande également que les suppléants puissent à nouveau assister aux réunions CSE, et

pas uniquement en l'absence du titulaire.

Les élections professionnelles qui vont être organisées ces prochains mois dans de nombreuses entreprises sont l'occasion de renégocier, en les améliorant, les modalités de mise en place et de fonctionnement du CSE. C'est ce qu'a fait Patrick Allebe, coordinateur FO chez Fenwick. « *Au cours de mon précédent mandat, j'ai eu un dépassement de 2000 heures en quatre ans, ce n'était pas possible que ça recommence* », explique le militant. Dans le nouvel accord négocié fin 2022, les syndicats ont notamment obtenu que le temps de déplacement sur les sites de l'entreprise dans le cadre des heures de délégation, ou le temps des réunions à l'initiative de l'employeur, ne soit pas déduit des heures de délégation. Des souplesses ont été introduites dans la prise des heures de délégation. Pour garder la proximité avec le terrain, le nombre de représentants de proximité a doublé par rapport à l'accord de 2018, passant de 17 à 37, ce qui correspond globalement au nombre de sites. Pour FO, troisième syndicat dans l'entreprise (29,7% des voix), le nombre de représentants de proximité est passé de 5 à 17. Et le nombre de mandats successifs pour les membres du CSE redevient illimité.

Pour la confédération FO, les invitations à négocier de nombreux protocoles d'accords préélectorales (PAP) sont également des opportunités de s'implanter dans de nouvelles entreprises ou de renforcer sa présence. Ces rendez-vous électoraux sont d'autant plus incontournables pour l'organisation qu'un nouveau cycle de mesure de l'audience syndicale est en cours, qui s'achèvera en 2024.

Clarisse Josselin

## ORDRE DU JOUR

### RÉUNION DES UNIONS DÉPARTEMENTALES ET FÉDÉRATIONS ÉLECTIONS CSE

4 juillet 2023

#### INTRODUCTION PAR LE BUREAU CONFÉDÉRAL

- Bilan du cycle précédent des élections CSE (2017-2020).
- Enjeux du cycle présent 2021-2024.
- Représentativité et financement du paritarisme.
- Les premiers résultats.
- La vague d'élections du second semestre 2023.

#### TOUR DE TABLE

- Les outils : logiciel Articque, MARS.
- La formation.
- Les stratégies d'implantation, développement, communication.
- Recensement des besoins et actions engagées.
- Élections dans les chambres d'agriculture et TPE.

#### INFORMATIONS PRATIQUES :

- Le repas du midi sera pris sur place.
- Chaque UD peut être représentée par deux camarades, les frais de transport et d'hébergement sont pris en charge par la confédération sur la base des règles applicables pour le CCN.
- Le nombre de camarades des fédérations est illimité, sans prise en charge des frais de transport et d'hébergement.

**Nous vous remercions, pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait, de nous confirmer votre participation et de nous indiquer le nom des camarades qui seront présents.**

# Devenez acteurs de vos droits

© Force Ouvrière – Secteur développement 2023



## ÉLECTIONS CSE

POUR ÊTRE SOUTENU ET ASSISTÉ AU QUOTIDIEN, **REJOIGNEZ FORCE OUVRIÈRE**

**FO**  
force-ouvriere.fr

Le saviez-vous ?

# Syndicat

---

nom masculin [sɛ̃.di.ka]

Dérivé du grec ancien, composé de *sún*, avec, et de *dike*, justice.

Un syndicat est une association de personnes dédiée à la défense des droits et des intérêts des travailleurs. Tous les travailleurs ont le droit d'adhérer à un syndicat, ou d'y avoir recours, au nom de la liberté syndicale consacrée en 1884.

*Construisons le  
syndicat de demain  
Rejoignez nous !*

**FO**



# Travailleurs des plateformes : des avancées en demi-teinte

Si elle permet d'avancer dans les discussions, pour FO, la proposition de directive du Conseil de l'Union européenne n'offre pas pour l'instant les conditions d'une réelle protection des travailleurs des plateformes.

**A**près un an et demi de négociations ardues, le Conseil de l'Union européenne est parvenu mi-juin à un compromis entre les États membres sur les règles de détermination du statut des travailleurs des plateformes. La proposition de directive, qui devra par la suite être discutée entre le Parlement européen, la Commission et le Conseil, vise à définir les circonstances dans lesquelles une présomption légale de salariat peut s'appliquer pour ces travailleurs. Car actuellement, le statut d'auto-entrepreneur – qui va de pair avec un grave manque de protection sociale et des conditions de travail dégradées – masque bien souvent une réelle position de salarié.

Or, si FO, comme la Confédération européenne des syndicats (CES), se réjouit de voir avancer un processus de reconnaissance qui traîne en longueur, l'avancée est encore loin de répondre aux attentes. « *On reste bloqué sur la question d'un troisième statut, entre salarié et indépendant, que FO souhaite voir supprimé* », expose Branislav Rugani, secrétaire confédéral chargé du secteur international.

**« L'État qui fait obstruction, c'est la France »**

En effet, la proposition du Conseil prévoit que la requalification des faux



© THIAGO PRUDÊNCIO / SOPA IMAGES/ZUMA/REA

indépendants en salariés soit possible seulement si le contrôle que la plateforme exerce sur eux remplit au moins trois des sept critères définis. Elle va ainsi à l'encontre des positions de la Commission européenne et du Parlement, qui souhaitaient une protection plus étendue.

« *L'État qui fait obstruction, c'est la France* », dénonce Branislav Rugani. Le ministre du Travail, Olivier Dussopt, a fait valoir un supposé « *modèle français* » consistant à instaurer un cadre de

dialogue social entre les plateformes et leurs travailleurs. Les États réfractaires à la présomption de salariat ont ainsi obtenu l'ajout d'une clause de dérogation pour les États membres au sein desquels les plateformes se conforment déjà à la loi et à des conventions collectives. Cette dérogation pourrait, selon la CES, aboutir à des « *failles* » permettant aux plateformes de contourner leurs obligations envers leurs travailleurs.

Fanny Darcillon

## Suisse : les travailleuses manifestent pour leurs droits sociaux et leurs salaires

« **P**lus de temps, plus d'argent, plus de respect » : sous ce slogan, plus de 300 000 personnes ont manifesté mi-juin en Suisse en faveur de l'égalité femmes-hommes. Et les revendications portent la demande d'amélioration des droits sociaux, à commencer par l'égalité des salaires et des pensions de retraite. Forte de ce grand succès, l'Union syndicale suisse (USS) met « *au défi* » les

employeurs de se montrer à la hauteur de la mobilisation lors des négociations salariales de l'automne. L'USS appelle en outre à mieux prendre en compte dans le calcul des pensions de retraite le « *travail non rémunéré d'éducation et d'assistance* » réalisé par de nombreuses femmes au cours de leur vie, car « *la pauvreté des personnes âgées se décline essentiellement au féminin* ».

F. D.





# Des chiffres utiles au quotidien...

## Ce qui change

Ainsi que l'a acté la loi énergie-climat de 2019, les TRV ou tarifs réglementés de vente de gaz (qui existaient depuis 1946) disparaissent au 1<sup>er</sup> juillet pour les particuliers et les copropriétés qui affichent une consommation inférieure à 150 000 kWh. Pour une consommation supérieure, ils ont déjà disparu. Les ménages concernés (2,6 millions) sont donc envoyés dans la jungle du marché des offres. « Cette réforme s'inscrit dans la continuité de l'ouverture du marché du gaz à de nouveaux fournisseurs proposant des offres compétitives par rapport aux TRV », assure le gouvernement. Une compétitivité qui reste à vérifier. La visite du site du médiateur de l'énergie peut s'avérer utile : <https://comparateur.energie-info.fr/>

V. F.

## SMIC SALAIRE

**11,52 €**

Le Smic a augmenté de 2,22% au 1<sup>er</sup> mai 2023. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,25 euro, passant de 11,27 à 11,52 euros.



## SÉCURITÉ SOCIALE

**3666 €**

Gelé, le plafond de la Sécurité sociale s'élève donc toujours à 3666 euros par mois pour 2023. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de Sécurité sociale.



## ALLOCATIONS FAMILIALES

- 141,99 €** Pour 2 enfants à charge (plafond).
- 323,91 €** Pour 3 enfants à charge (plafond).
- 505,83 €** Pour 4 enfants à charge (plafond).
- 181,92 €** Par enfant en plus à charge.
- 71,00 €** Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



## CONSOMMATION

**Indice des prix à la consommation (INSEE), chiffres provisoires**

- 0,1%** en mai 2023 (+0,6% en avril 2023).
- +5,1%** en mai 2023 sur un an (+5,9% en avril 2023).

En mai 2023, les prix à la consommation fléchissent de 0,1% sur un mois et augmentent de 5,1% sur un an.



## COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

### Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

- 9,2%** **CSG** (impôt) – 9,2% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- 0,5%** **CRDS** (impôt) – 0,5% depuis le 1<sup>er</sup> février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### SÉCURITÉ SOCIALE

- 6,90%** Assurance vieillesse.
- 0,40%** Assurance vieillesse déplafonnée.

### RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

- 3,15%** Tranche 1.
- 8,64%** Tranche 2.
- 0,024%** Apec.
- 0,14%** CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- 0,86%** Tranche 1.
- 1,08%** Tranche 2.



## FONCTION PUBLIQUE

### Traitement de base brut annuel au 1<sup>er</sup> juillet 2023

- 4,92 €** (brut) **Valeur du point.**
- 5904 €** (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.
- 1750,86 €** (brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 361.
- 11,10%** **Retenue pour pension.**
- 9,2%** **CSG** (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.
- 0,5%** **RDS** (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

### RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

**Base de cotisation :** sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

**Taux de cotisation :** 5% employeur et 5% fonctionnaire.

# Hôpitaux publics : nouveau coup de semonce pour l'exécutif

À l'appel notamment de FO-SPS, les personnels médicaux et non médicaux ont manifesté le 20 juin pour exiger des mesures sur les salaires, les effectifs, les conditions de travail.

**O**bjectif atteint! À quelques jours de l'annonce de mesures gouvernementales pour l'hôpital public, les personnels médicaux et non médicaux ont montré, par une journée d'actions le 20 juin, leur détermination à obtenir des mesures d'urgence sur les salaires, les effectifs, les conditions de travail. Révélateur de la gravité de la situation, jugée plus critique que celle de l'été 2022, l'appel à manifester était porté par un front commun d'organisations signataires, ou non, du Ségur de la santé. « Une centaine de rassemblements ont été recensés. Les agents ont répondu présents, même après quatorze journées d'actions contre la réforme des retraites », souligne Didier Birig, secrétaire général de FO-SPS (services publics et de santé). À Paris, la manifestation, organisée à proximité de

l'Hôtel de Ville, comptait des délégations FO venues de toutes les régions pour témoigner de la « situation catastrophique » des services, faute de moyens. FO-SPS revendique un « plan Marshall de la santé », assorti de 200 000 recrutements dans les secteurs sanitaire, social et médico-social.

## L'exécutif dans un « déni de dialogue social »

On en est loin. « Si l'on en croit les fuites sur les annonces gouvernementales, aucune n'apporterait de solutions au manque de bras et de lits », appuie le militant qui dénonce le « déni de dialogue social » de l'exécutif. Depuis son annonce il y a six mois qu'un train de mesures serait présenté en juin, il n'a consulté aucune organisation représentant les salariés. En

réaction, FO-SPS et les trois fédérations à l'origine de la mobilisation du 20 juin refusent – depuis mi-mai – de participer aux réunions du ministère de la Santé et de la Prévention, au Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière et au Haut conseil des professions paramédicales.

Comme préalable à leur retour, elles exigent la mise en place d'« un agenda social répondant aux revendications des agents ». Soit le retrait de la loi sur les retraites, un plan de formation pluridisciplinaire et des recrutements massifs, l'arrêt des fermetures de lits et la réouverture de ceux fermés et, enfin, une « négociation salariale avec des mesures à la hauteur a minima de l'inflation ». Pour FO-SPS, la revalorisation salariale des agents publics annoncée le 16 juin est « très insuffisante ».

Élie Hiesse

# Psychiatrie : formation, moyens, lits, salaires... Tous les voyants sont au rouge

**D**es délégués FO du secteur de la psychiatrie organisaient, à l'initiative de la SPS-FO, une conférence le 22 juin à Paris. Ils ont évoqué leurs difficultés, dont celle relative à la sécurité des personnels. « On met des vigiles et des boutons d'urgence, alors que des soignants en nombre ou un tour dans le jardin, cela peut désamorcer des tensions », soulignait Valérie Manceau (EPS de la Sarthe). FO revendique le versement de

la prime de risque à tous les agents des établissements et des structures extra-hospitalières.

## Rendre les carrières attractives et recruter massivement

Les fermetures de lits étaient aussi à l'ordre du jour. « 23 000 en vingt-trois ans, alors que la population est passée de 60,5 à 68,1 millions, a vieilli et développe de nouvelles pathologies », soulignait Emmanuel Tinnes, assistant fédéral. Mais les moyens manquent, notamment en personnel. FO revendique des recrutements massifs. Par ailleurs, « les 183 euros du Ségur ne rendent pas le métier de soignant plus attractif. Et ils ont été absorbés par l'inflation », rappelle Didier Birig, secrétaire général de la SPS-FO.

Quant à la formation... trente ans après la fin du diplôme d'infirmier spécialisé, la perte en compétence est notable. « Il faut plus de psy dans la formation générale et ajouter un ou deux ans de spécialisation », revendique Romuald Merlin (hôpital de Douai). Les professionnels fustigent aussi Parcoursup qui accueille en IFSI des élèves peu motivés, qui quitteront la formation en route ou n'exerceront pas.

Sandra Déraillot



# Relocalisation de médicaments : une concrétisation à vérifier

**Le plan France 2030 déploie de nouvelles aides à l'industrie pharmaceutique pour tenter de contrer la dépendance de la France aux importations de médicaments. Restera à en prouver les effets.**

L'exécutif a annoncé un plan d'investissement à hauteur de 200 millions d'euros dans le cadre du plan France 2030 pour relocaliser la production de cinquante médicaments prioritaires en France (dont vingt-cinq dans les cinq ans). « Cette annonce est plutôt positive, mais on attend sa concrétisation pour mesurer l'impact sur l'emploi et la disponibilité des médicaments », tempère Sylvia Veitl, secrétaire générale de la fédération FO-Pharmacie. Depuis la crise du Covid-19, le soutien public à l'industrie pharmaceutique s'est déployé : 120 millions d'euros en 2020,

puis le plan France Relance en 2021 avec 800 millions d'euros pour la santé, et France 2030 cette année.

Lors de l'annonce du 13 juin, huit projets ont été présentés qui seront soutenus par l'État. On y trouve sept groupes de moyenne dimension. À l'image d'Aguezzan, producteur d'injectables qui a augmenté ses effectifs de près de 20% en 2022. Mais on y trouve aussi le géant GSK qui a réalisé l'année dernière des profits records, triplant son bénéfice net.

## Les multinationales suppriment toujours des postes

« Nous ne voyons pas encore d'engagement précis de la part des différents groupes qui bénéficient d'argent public », constate Sylvia Veitl. L'industrie pharmaceutique, qui est au deuxième rang des bénéficiaires du crédit impôt recherche, représente actuellement près de 11% de cette dépense fiscale qui induit annuellement 7 milliards d'euros de manque à gagner



pour l'État. L'arrivée de nouvelles aides n'élimine pas le risque de voir les entreprises délocaliser à nouveau pour accroître leur rentabilité. Par ailleurs, si l'emploi dans l'industrie pharmaceutique se porte plutôt bien (+0,8% en 2021), les multinationales du secteur continuent de supprimer des postes. « Elles ont tendance à se recentrer sur les postes à haute valeur ajoutée en recherche et développement, et à supprimer des postes en production », souligne Olivier Faivre, secrétaire (par intérim)

de la branche et salarié chez Sanofi. « Le dumping social intra-européen n'est pas rare », observe de son côté Sylvia Veitl.

Autre bémol, beaucoup de projets des bénéficiaires de France 2030 concernent en réalité un développement des capacités de production. Un seul prévoit la relocalisation de la production de principes actifs. « Or cet axe est le seul moyen de limiter notre dépendance aux importations », analyse Sylvia Veitl.

Sandra Déraillot

# NAO dans les pharmacies d'officine : « réunion de la dernière chance » le 3 juillet

« Depuis des années, les organisations patronales concédaient des augmentations collées à l'inflation. Aujourd'hui, elles ne le font même plus ! » Secrétaire fédéral FO de la pharmacie d'officine, Olivier Clarhaut ne cache pas sa colère alors que les NAO 2023 de branche (110 000 salariés) s'achèment vers leur ultime séance, le 3 juillet. Elle clôturera six mois de négociations difficiles, marquées par une suspension des négociations dès avril, à l'initiative

des cinq syndicats représentatifs, et une intervention de la DGT (Direction générale du travail), alertée par la confédération et FO-Pharmacie, première organisation.

## Dix-sept échelons inférieurs au Smic

Pour autant, les représentants patronaux refusent de prendre la mesure de la perte de pouvoir d'achat des salariés. « Déjà les NAO 2022 n'ont pas compensé

l'inflation. Les deux accords représentent 3,38% d'augmentation en masse [à comparer à une hausse de l'indice des prix à la consommation de 6,2% fin novembre 2022, NDLR] », rappelle Olivier Clarhaut. Les représentants patronaux ont commencé par proposer en janvier 1,8% d'augmentation pour 2023 et enfin, mi-juin, 3% possiblement. Dix-sept échelons de la grille, sur une trentaine, sont inférieurs au Smic.

Élie Hiesse

# Énergies : toujours le flou sur la question salariale et l'application de la réforme des retraites

Sur les sujets salaires et retraites, abordés le 16 juin en CPPNI de la branche des industries électriques et gazières, aucune réponse satisfaisante n'a été apportée à FO.

« **L**e dialogue avec les employeurs n'est pas clos. Ils savent la détermination de FO à obtenir des mesures prenant en compte la perte de pouvoir d'achat des personnels. » Le 16 juin, au sortir de la CPPNI (Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation) de la branche des industries

électriques et gazières (IEG), Alain André, secrétaire général de FO-Énergie et Mines, affichait sa combativité. Alors que la réunion devait donner lieu au rendez-vous salarial de mi-année (conformément à la clause de revoyure de l'accord NAO 2023 d'octobre), le patronat a botté en touche. Il n'y a pas de sujet, a-t-il expliqué, en évacuant celui de l'inflation 2023 au motif que les augmentations 2023 dans les IEG seraient mieux-disantes que dans d'autres secteurs. Ce que conteste FO. Le patronat a renvoyé la question aux négociations sur le SNB 2024 (salaire national de base). Sujet mis à l'ordre du jour d'une CPPNI anticipée le 29 juin. Les revendications FO sont prêtes : « Nous exigeons une hausse 2024 de 9%, toutes mesures [branche et entreprises, NDLR] et tous collègues confondus. »

ouverts par la loi du 14 avril, qui relèvent des pouvoirs publics ou de la branche, et établit un calendrier des priorités. Ainsi, concernant les annulations de demandes de départ en retraite, les employeurs ont annoncé de futures propositions sur « la mise en œuvre d'un droit de rétractation ». S'agissant, en revanche, de l'embauche des alternants terminant leurs études en 2023 – que FO réclame avant le 1<sup>er</sup> septembre –, les employeurs sont partagés. Il n'y a eu « presque pas de réponses », résume FO-Énergie et Mines.

Financement du régime spécial, clarification de la condition faite aux salariés statutaires de « continuité d'affiliation au régime de retraite des IEG » pour en bénéficier... Sur tous les points laissés en suspens dans le projet de décret pour les IEG, transmis le 16 juin, la fédération n'a pas obtenu de réponse officielle du ministère de la Transition écologique. Elle portera ses revendications le 29 juin en conseil d'administration de la Caisse nationale des IEG, et le 6 juillet au Conseil supérieur de l'énergie.

Élie Hiesse

## Réforme des retraites : « presque pas de réponses »

Au menu de cette CPPNI aussi : un retour sur l'accord de méthode – signé par FO – sur la mise en œuvre de la réforme des retraites. L'accord liste les sujets



## Saisonniers : FO demande des négociations salariales et un statut protecteur

C'est le grand oublié des quinze engagements pour améliorer l'emploi des travailleurs saisonniers : le salaire. Mais la question de la rémunération demeure alors que dans les hôtels, cafés et restaurants (HCR) « il manque encore 150 000 postes de saisonniers », pointe Thierry Boukarabila de la FGTA-FO. Si des accords ont été trouvés en 2022, « ils sont devenus caducs, les salaires ayant été rattrapés avec la hausse du Smic », indique Laurence Gilbert du SNEPAT-FO (secteurs

de l'éducation permanente, animation, hébergement, tourisme).

### « On se heurte à un mur »

Force Ouvrière vise à ce que s'ouvrent des négociations salariales pour ces travailleurs saisonniers. « L'idéal serait des négociations globales, mais on nous explique que cela est impossible car trop de branches sont concernées », explique Thierry Boukarabila. Un constat

que partage Laurence Gilbert : « L'État, conscient des difficultés, renvoie la balle aux branches, lesquelles restent immobiles. Et quand on demande aux employeurs des discussions sur les salaires, on se heurte à un mur. » Dès lors, le syndicat compte sur la reprise du groupe de travail dédié le 12 juillet. « Nous avons beaucoup de revendications, en premier lieu la création d'un statut de travailleur saisonnier », appuie Thierry Boukarabila.

Chloé Bouvier

# Restaurer la cotisation



Éric Gautron,  
secrétaire  
confédéral  
chargé  
du secteur  
de la protec-  
tion sociale  
collective.

**L**ors de notre audition à l'Assemblée nationale devant la MECSS (la Mission d'évaluation et de contrôle de la Sécurité sociale), les parlementaires ont souhaité nous entendre sur les exonérations de cotisations.

Cela nous a permis de réaffirmer nos positions fondamentales sur la Sécurité sociale et son financement.

Le discours de Force Ouvrière ne varie pas : nous défendons la Sécurité sociale financée par les cotisations patronales et salariales, et nous sommes donc totalement opposés aux exonérations de cotisations.

Ce modèle de sécurité sociale que nous défendons repose sur le salaire différé et la gestion paritaire des organismes de Sécurité sociale.

Mais il fonde aussi le principe de la Sécurité sociale dans lequel chacun cotise selon ses moyens et ouvre des droits selon ses besoins. Oui la cotisation ouvre des droits, contrairement à l'impôt (qui finance aujourd'hui la Sécu pour moitié).

La cotisation ne doit pas être présentée comme une charge et nous déplorons les raccourcis faits dès lors qu'on présente une suppression de cotisation comme un gain de salaire et de pouvoir d'achat, oubliant de dire au

passage que ce sont malgré tout les ménages qui compenseront par l'impôt ces faux gains de pouvoir d'achat.

Mais regardons de près les exonérations de cotisations patronales en mettant en rapport deux chiffres :

- 80 milliards d'euros d'exonérations dans la LFSS cette année.
- Et un déficit de la Sécurité sociale qui semble s'établir autour de 8 milliards d'euros.

En clair, pour FO ce fameux trou de la Sécu n'est qu'une illusion qui fait croire que notre système serait déficitaire par trop de soins et trop de solidarité, alors qu'en fait on le prive de ses propres ressources.

Autrement dit, ce n'est pas un problème de dépenses mais de recettes.

Ce sont en effet les exonérations de cotisations qui creusent ce déficit et qui font supporter aux ménages le financement de leur sécurité sociale par l'impôt.

Précisons bien que les compensations faites par l'État par le produit de

l'impôt constituent bien une double peine pour les salariés cotisants: non seulement leur Sécu est privée des recettes provenant des employeurs, mais en plus ils doivent les compenser par leurs impôts.

De leur côté les employeurs bénéficient des aides publiques à hauteur d'au moins 170 milliards par an sans contrepartie, sans les vertus attendues sur l'emploi ou la relocalisation, et contribuant à maintenir les salaires au plus bas grâce à ces incitations. Plus de 30% du budget de l'État est consacré à cet argent gratuit, seize fois plus en quarante ans avec une progression exponentielle ces dernières années.

On pourrait, au regard de l'actualité, ajouter quelques milliards supplémentaires avec la fraude. Non pas la fraude aux prestations des assurés ou allocataires – qui représente une infime partie de la fraude sociale –, mais la fraude aux cotisations sociales des employeurs et des professionnels qui est évaluée, selon l'URSSAF, entre 7 et 9 milliards d'euros.

À elle seule, cette fraude représente le déficit annoncé de la Sécu pour 2023.



Secteur de la protection sociale collective

# Les soleils du Front populaire

Les avancées sociales du Front populaire restent, et de loin, les plus fortes dans le souvenir de la classe ouvrière française, grâce à deux symboles très forts : les 40 heures et surtout les congés payés.

L'épopée du Front populaire est née de la convergence de la victoire des partis de gauche aux élections et de la première plus grande grève générale de l'histoire du mouvement ouvrier français. Après la liquidation physique du parti communiste allemand en 1933-1934, Staline vire de bord à 180 degrés et demande aux partis communistes de se rapprocher des socialistes en créant des alliances électorales appelées Fronts populaires. Au niveau syndical, cela se traduit par la réunification (CGT-CGTU). Le 3 mai, les partis de gauche gagnent

les législatives. Mais constitutionnellement, Léon Blum, le patron de la SFIO, doit attendre un mois pour former son gouvernement. Les ouvriers n'attendent pas. Au Havre, une grève est lancée chez Bréguet le 11 mai. Ce sera le 13 mai chez Latécoère à Toulouse. Le lendemain, la « banlieue rouge » parisienne entre dans la danse. À la fin du mois, le pays compte 2,5 millions de grévistes. Du jamais vu en France. Il faudra attendre Mai 68 pour pulvériser ce record. Le patronat, organisé à l'époque dans la CGPF (Confédération générale de la production française), prend alors peur et rencontre la CGT à l'hôtel Matignon le 7 juin à 15h. Les accords éponymes sont signés dans la nuit. Les salaires sont augmentés de suite de 7% à 15%, augmentation vite rognée par l'inflation. Mais les deux mesures phares sont : la semaine de 40 heures et les deux semaines de congés payés.

## Le premier été de repos des travailleurs

La revendication de la semaine de 40 heures est intrinsèquement liée à l'histoire du syndicalisme français. C'est la première revendication de la CGT à sa fondation en 1895. Nombre de grèves, parfois sanglantes, auront lieu pour obtenir cette baisse du temps de travail. Mais ce qui reste dans le souvenir des travailleurs, encore aujourd'hui, ce sont les deux semaines de « congés payés ». En quelque sorte le grand rayon de soleil qui définit le Front populaire dans la mémoire collective. Et pour cause! Enfin un droit au repos et dans la durée, au bonheur, loin du bruit des machines des ateliers, des poussières des usines, des aboiements des contremaîtres. Durant cet été 1936, quelque 600 000 travailleurs vont goûter à leurs premières vacances. On part en vélo, en moto, en chemin de fer, vers la mer, la montagne, la campagne où vit encore une partie de la famille. Les jeunes profitent du camping, des auberges de jeunesse, des activités sportives et culturelles des fédérations Léo-Lagrange qui vont beaucoup se développer. On sort des corons pour découvrir les plages de la mer du Nord pourtant si proches. On respire l'air marin au lieu de la poussière mortifère des galeries. On retrouve les cousins restés à la ferme. On est alors entre amis, entre camarades, autour d'un pique-nique. Et pour la première fois, par exemple, le prolétariat français découvre de visu le Tour de France sur le bord des routes.

Christophe Chiclet



# Hélène Ségault, secrétaire générale de FO-Insee : « C'est trop intéressant d'être dans le combat »



Chamalières. « J'ai presque regretté de m'être isolée si longtemps en Lozère, explique-t-elle. C'est tellement enrichissant d'être à l'UD. Ça crée des liens. On rencontre beaucoup de monde, dans tous les secteurs. On est tout le temps actif. » Idéal pour celle qui « n'aime pas rester derrière un bureau ». Elle prend progressivement des responsabilités : en 2013 elle entre à la commission exécutive du syndicat national, intègre le bureau en 2017 puis devient secrétaire générale en 2020. Agent de catégorie B, elle dédie près de 75% de son temps à ses activités syndicales.

## La défense de tous, dont les plus précaires

« Pour moi, le syndicalisme c'est la défense des agents, y compris les contractuels. Quand on obtient quelque chose pour les agents ils en sont souvent exclus. Or sans ces enquêteurs il n'y aurait aucun relevé. » Sans eux pas d'indice des prix tous les mois, ni de statistiques solides. Parmi les améliorations conquises : l'accès aux arrêts de travail pour les contractuels, la prise en charge de leur matériel de travail... « Et une enveloppe annuelle de 300 000 euros répartie entre eux au titre de primes diverses. »

Alors, même s'il lui reste peu de temps pour s'occuper de son jardin et pédaler dans les monts d'Auvergne, pas question de lâcher. « C'est trop intéressant d'être dans le combat », même s'il n'apporte pas une victoire immédiate, tel celui, toujours en cours, contre la réforme des retraites. « À l'Insee nous avons eu 25% de grévistes le 19 janvier. Dans une institution où ça plafonne habituellement autour de 2% à 3%... On a réussi notre mobilisation. Et même plus largement, dans mon département et dans d'autres, FO a réussi à gagner de nouvelles adhésions chez les enseignants, les salariés du privé. Et à l'Insee, de plus en plus d'enquêteurs nous rejoignent. »

Sandra Déraillot

Depuis son établissement Insee de Chamalières, Hélène, auvergnate d'adoption, n'a eu de cesse de batailler pour défendre ses collègues. Depuis 2020, à la tête du syndicat national FO de l'Institut, cette femme engagée est d'autant plus dans la lutte pour les droits des agents.

« Une réelle augmentation du pouvoir d'achat, révaloriser le point d'indice à hauteur de 10%, se battre pour la refonte des grilles indiciaires », les combats à mener sont nombreux, liste Hélène Ségault, secrétaire générale du syndicat national FO de l'Insee. Et pour l'Institut national de la statistique et des études économiques, relevant du ministère de l'Économie et des Finances, elle entend poursuivre la lutte « afin de conserver [nos] effectifs. Ils fondent comme neige au soleil depuis la réforme territoriale ». Ainsi, l'établissement dans lequel elle travaille depuis 2006 est passé de 120 à 50 agents.

Dans la vie d'Hélène (qui devrait « déjà être en retraite », précise-t-elle) il y a plusieurs chapitres. Entrée à l'Insee en 1975 après un bac économie et statistiques, elle y travaille huit ans avant de quitter sa ville (Nancy) pour élever ses enfants à la campagne. Sa mise en disponibilité

s'achève en 2006 quand, les trois petits devenus adultes, elle se sépare de son mari et décide de reprendre son activité professionnelle. Elle vit alors en Lozère et choisit le poste disponible le plus proche, « contrôleur » à Chamalières, dans le Puy-de-Dôme. « J'y ai travaillé sur les données d'état civil et à présent sur le recensement. »

## Séduite par la « bonne petite équipe de l'UD »

En 2008 surgit un conflit d'envergure nationale lorsque la direction générale de l'Insee annonce le départ de son siège de la banlieue parisienne vers Metz. « Nous nous sommes mobilisés pour les camarades parisiens, et c'est ainsi que j'ai découvert FO, se souvient Hélène. Il y avait une bonne petite équipe à l'UD, alors en 2010, j'ai adhéré. »

Hélène prend illico la fonction de secrétaire de section de l'Insee

# WANTED SAISONNIERS



URGENT !

WARNING

Vous êtes **RECHERCHÉS !**

**IMPOSEZ** enfin  
vos **droits !**

salaires, contrats, repos,  
logement, conditions de travail

Avec

**FO**

VOS QUESTIONS ?  
NOS REPONSES !

